



FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023

n	h۲	oto

Intégration : PACES □ - PASS □ - STAPS □

R	enseigne:	ments	Ffm	liant
17	cinscigne.		Liu	manı

10M		Prénoms			
Nom d'usage (marital)					
Vé(e) le / Dé	épartement	Ville de nai	Ville de naissance		
Sexe : □ F - Féminin □ M – M	Masculin Nationalité				
N° de portable	Adresse mail perso				
N° Carte Étudiant UJMcarte à conserver)	`	(Messagerie universitaire		univ-st-etienne.fr	
N° sécurité sociale de l'étudiant: Baccalauréat					
Année d'obtention/	Série Mention				
Dernier diplôme obtenu				/ /	
Adresse Étudiante :			_		
N°Rue					
Code postal Ville			Téléphone		
Гуре d'hébergement :		Adresse de corr	espondance adminis	strative :	
☐ Domicile parental ☐ Loger	ment personnel	☐ Domicile p	arental Logement	personnel	
Renseignements P	arents				
Renseignements P Situation des parents : PARENTS		☐ Divorcés ☐\\ téléphone / r	Veuf (ve) nessagerie	profession	
Situation des parents : ☐ Mariés ☐	☐ Vie martiale ☐ Séparés	téléphone / r	* *	profession	
Situation des parents : ☐ Mariés ☐ PARENTS	☐ Vie martiale ☐ Séparés	téléphone / r	messagerie	profession	
PARENTS Père (ou tuteur)	☐ Vie martiale ☐ Séparés	téléphone / r	nessagerie	profession	
PARENTS Père (ou tuteur) Nom:	☐ Vie martiale ☐ Séparés	téléphone / r	nessagerie	profession profession	
PARENTS Père (ou tuteur) Nom: Prénom:	□ Vie martiale □ Séparés adresse	téléphone / r	nessagerie		
PARENTS Père (ou tuteur) Nom: Prénom: Mère(ou tutrice)	□ Vie martiale □ Séparés adresse	téléphone / r	nessagerie		
PARENTS Père (ou tuteur) Nom: Prénom: Mère(ou tutrice) Nom: Prénom:	Vie martiale ☐ Séparés adresse adresse (autre si différente)	téléphone / r	nessagerie nessagerie		
PARENTS Père (ou tuteur) Nom: Prénom: Mère(ou tutrice) Nom:	Vie martiale ☐ Séparés adresse adresse (autre si différente) Camille	téléphone / r	messagerie messagerie	profession	
PARENTS Père (ou tuteur) Nom: Prénom: Mère(ou tutrice) Nom: Prénom: Renseignements F	Vie martiale ☐ Séparés adresse adresse (autre si différente)	téléphone / I	messagerie messagerie		
PARENTS Père (ou tuteur) Nom: Prénom: Mère(ou tutrice) Nom: Prénom: Renseignements F	Vie martiale ☐ Séparés adresse adresse (autre si différente) Camille	téléphone / r téléphone / r	messagerie messagerie	profession	
ituation des parents :	Vie martiale ☐ Séparés adresse adresse (autre si différente) Camille	téléphone / r téléphone / r	messagerie messagerie	profession	
PARENTS Père (ou tuteur) Nom: Prénom: Mère(ou tutrice) Nom: Prénom: Renseignements F FAMILLE Frères et sœurs	Vie martiale ☐ Séparés adresse adresse (autre si différente) Camille	téléphone / r téléphone / r	messagerie messagerie	profession	

☐ Bourse Conseil Régional ☐ Bourses départementales ☐ Financement autre précisez :....

29 rue Michelet cs 60803 - 42952 SAINT-ÉTIENNE cx1 - Té1 : 04 77 45 10 41 - Fax : 04 77 45 10 43 ***ecretariatdirectionkine@saintmichel-educ.fr - www.saint-michel-enseignement.com





CONFIRMATION D'INSCRIPTION 2022

soussigné(e)......atteste

A retourner pour le mercredi 29 juin 2022 au plus tard

sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document, et

- M'engage à constituer r 31 août 2022,	non dossier d'inscription	et à le remettre complet au plus t	ard le
- M'engage fournir l'attestat le jour de l'inscription.	ion d'acquittement de la con	ntribution vie étudiante et de campus (C	CVEC)
- M'engage à acquitter les fi	rais de scolarité à l'IFMK de	e 5730 €	
agréé attestant que le candi incompatible avec l'exercic subordonnée à la producti - M'engage à fournir un c	idat n'est atteint d'aucune a e de la profession à laquel on de ce certificat), certificat médical de vacci	un certificat médical émanant d'un monffection d'ordre physique ou psychololle il se destine (l'admission définitionations et d'immunisation antidiphte	ogique ive est érique,
antitétanique, antipoliomyé obligatoires).	litique, et Hépatite B et C	COVID 19 (toutes ces vaccinations	s sont
	l'Agence Régionale de Sa	à l'une des vaccinations indiquées ci-c anté désigné par la directrice, d'appré	
	Fait à	le	
	Signature de l'étudiant ou	du représentant légal si l'étudiant est r	mineur





DOSSIER MÉDICAL ET VACCINAL

Textes de référence :

- article L 311 -4 du code de la santé publique
- arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des étudiants des professions médicales pharmaceutiques et des autres professions de santé
- circulaire DGS/SD5C/2007/164 du 16 avril 2007
- arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux.
- Décret n° 2015-1110 du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute
- Décret n° 2019-149 du 27 février 2019 modifiant le décret n° 2007-1111 du 17 juillet 2007 relatif à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG

La réglementation relative aux obligations vaccinales des professionnels de santé et étudiants d'un établissement préparant à l'exercice de certaines professions de santé, nécessite la mise en œuvre et le respect de plusieurs dispositions que nous vous rappelons :

L'admission définitive dans l'Institut de formation préparant au Diplôme visé par le décret n°2015-1110 du 2 septembre 2015 est subordonnée :

- 1. A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un <u>certificat</u> établi par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession.
- **2.** A la production, le jour de la rentrée, d'un <u>certificat médical de vaccinations et d'immunisation</u> conforme à la réglementation en vigueur (arrêté du 2 août 2013). Sur ce dernier point, la réglementation impose actuellement une vaccination obligatoire contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

La condition de vaccination doit être remplie par le candidat avant son départ en stage, sous peine de se voir notifier une exclusion voire une annulation de sa formation en cas de non respect de ces dispositions.

De plus, il est important de rappeler qu'une contre indication à la vaccination contre l'hépatite B correspond de fait à une inaptitude à l'exercice de la profession concernée.

Aucune dérogation n'est possible à l'application de cette réglementation

Il est IMPÉRATIF de se mettre à jour des vaccinations dès l'inscription dans le parcours de sélection compte tenu des délais potentiels entre les vaccinations et l'immunisation

La mise à jour des vaccins et de l'immunisation contre l'hépatite B (qui peut nécessiter plusieurs injections) est obligatoire avant le départ en stage.

Élisabeth CROUZOLS

Directrice I.F.M.K. Saint-Michel

CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE

ATTESTATION MÉDICALE DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Je, soussigné(e) Docteur
atteste que :
Nom:
Nom de jeune fille :
Prénoms:
Né(e) le :/
est à jour des vaccinations obligatoires conformément aux obligation des professions de santé (textes de référence ci-dessus)
□ Vaccination D.T.P date de rappel antérieur entre 11 et 13 ans (rappel à 25 ans)
□ Vaccination Hépatite B - OBLIGATOIRE pour les étudiants M.K 3 injections obligatoires/ 6 maxi selon sérologie
☐ Sérologie AC Anti HBs obligatoire après schéma vaccinal complet, résultat doit être > à 100. si résultat compris entre 10 et 100, Faire recherche AC Anti HBc: si négatif et schéma vaccination complet = considéré immunisé si AC Anti HBs <10, refaire un rappel et une sérologie 1 à 2 mois après
☐ Certificat de vaccination COVID numérique européen. lui permettant d'intégrer l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Saint Michel à Saint-Étienne de suivre les stages inhérents à la formation indiquée ci-dessus
Le certificat est établi à la demande de l'intéressé(e) pour servir et faire valoir ce que de droit.
À,le
CACHET DU MÉDECIN Signature du médecin :